

Marche à suivre pour créer un espace sécurisé pour entreprise, commune, association ou fondation

Conditions préalables

1. Disposer d'un moyen d'identification électronique (MIE)

Le demandeur doit être usager du portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat de Vaud et donc disposer d'un moyen d'identification électronique (MIE) délivré par l'administration cantonale vaudoise afin d'accéder à son espace sécurisé à titre personnel. Cette prestation ainsi que la marche à suivre pour obtenir un MIE sont accessibles à cette adresse : www.vd.ch//go.to,

Pour les personnes morales qui ont leurs statuts déposés dans le Canton de Vaud, une personne domiciliée légalement dans le canton doit obligatoirement être désignée pour demander le MIE.

Pour les personnes morales qui ont leurs statuts déposés hors Canton de Vaud, une demande d'accès ponctuel peut être adressée à <u>vaudculture@vd.ch</u>.

2. Disposer d'un numéro d'identification des entreprises (IDE)

Le demandeur doit connaître le numéro d'identification des entreprises (IDE) de son entreprise, commune, association ou fondation.

Si cette information n'est pas en votre possession vous pouvez consulter le registre national des IDE qui est accessible sur le site de l'administration fédérale à l'adresse suivante : www.uid.admin.ch/Search.aspx

Le numéro IDE est délivré automatiquement dès qu'une entité s'inscrit auprès d'une unité administrative connectée au registre IDE (registre du commerce, caisse AVS, etc.).

Toute entreprise qui s'inscrit auprès d'une telle unité administrative ou qui est assujettie à la TVA est automatiquement annoncée au registre IDE et saisie dans celui-ci. L'Office fédéral de la statistique envoie alors à l'entreprise une lettre officielle pour lui notifier son IDE.

Si, après vérification auprès du registre national des IDE, votre entité n'est pas inscrite auprès de l'administration fédérale et que **vous ne disposez pas d'un numéro IDE** vous avez la possibilité d'en faire la demande selon la marche à suivre ci-dessous.

SERAC/kke/21.12.2021 1/6

Marche à suivre pour obtenir un numéro IDE auprès de l'Office fédéral de la statistique

1. Compléter le formulaire que vous trouvez sur le site de l'Office fédéral de la statistique à l'adresse suivante :

 $\underline{https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/numero-identification-entreprises.assetdetail.16264748.html}$

(et ce même s'il est inscrit dessus « Ceci n'est pas un formulaire de demande ...) directement de l'OFS »).

Attention-important, cocher la case exacte au point « Type d'entité IDE »

- 2. Joindre les statuts datés et signés au formulaire
- 3. Envoyer ces tous documents à l'adresse « uid@bfs.admin.ch » ou par courrier à l'adresse :

Office fédéral de la statistique

Section Registre des entreprises et des établissements

Helpdesk IDE

Espace de l'Europe 10

2010 Neuchâtel

Le numéro IDE sera envoyé directement au demandeur

Disposer des documents obligatoires (selon tableau ci-dessous)

Questions à l'usager et informations à afficher	Réponses / documents devant être fournis			
Quelle est la forme juridique de l'entité IDE ?	Raison (Entreprise) individuelle, 2. Société en nom collectif, 3. Société en commandite, 4. Société à responsabilité limitée, 5. Société Anonyme, 6. Société Coopérative, 7. Association, 8. Fondation, 9. Succursale d'une entreprise suisse, 10. Succursale d'une entreprise étrangère, 12. Autres			
L'entité IDE est- elle enregistrée au registre du commerce ?	Oui		Non	
Etes-vous habilité à représenter l'entité IDE seul ?	Oui	Non	Oui	Non
Document(s) devant être joint (s) à votre demande.	Pas de documents justificatifs à fournir.	1. Le document vous désignant comme référent signé par les personnes habilitées à représenter l'entité IDE. Le document est téléchargeable 2. La copie des documents d'identité des personnes, autres que le demandeur, signant le document de désignation du référent	1. Raison (Entreprise) individuelle L'attestation d'affiliation AVS pour indépendant contenant le nom de la personne détentrice de l'entreprise, qui est habilitée à signer. Association Le procès verbal de la dernière assemblée générale listant l'identité et la fonction de la personne pouvant engager l'association, combinée aux statuts de l'association qui définissent quelles fonctions du comité peuvent engager l'association et selon quel mode de signature. Fondation Les statuts de la fondation et le règlement de la fondation définissant les modalités du droit de signature et de représentation de la fondation. Autres Un document permettant d'établir votre habilitation à représenter l'entité IDE.	1. Le document vous désignant comme référent signé par les personnes habilitées à représenter l'entité IDE. Le document est téléchargeable 2. Association Le procès verbal de la dernière assemblée générale listant les identités et fonctions des personnes pouvant engager l'association, combinée aux statuts de l'association qui définissent quelles fonctions du comité peuvent engager l'association et selon quel mode de signature. Fondation Les statuts de la fondation et le règlement de la fondation définissant les modalités du droit de signature et de représentation de la fondation. Autres Un document permettant d'établir que les personnes signant le document de désignation du référent sont habilitées à représenter l'entité IDE. 3. La copie des documents d'identité des personnes, autres que le demandeur, signant le document de désignation du référent.

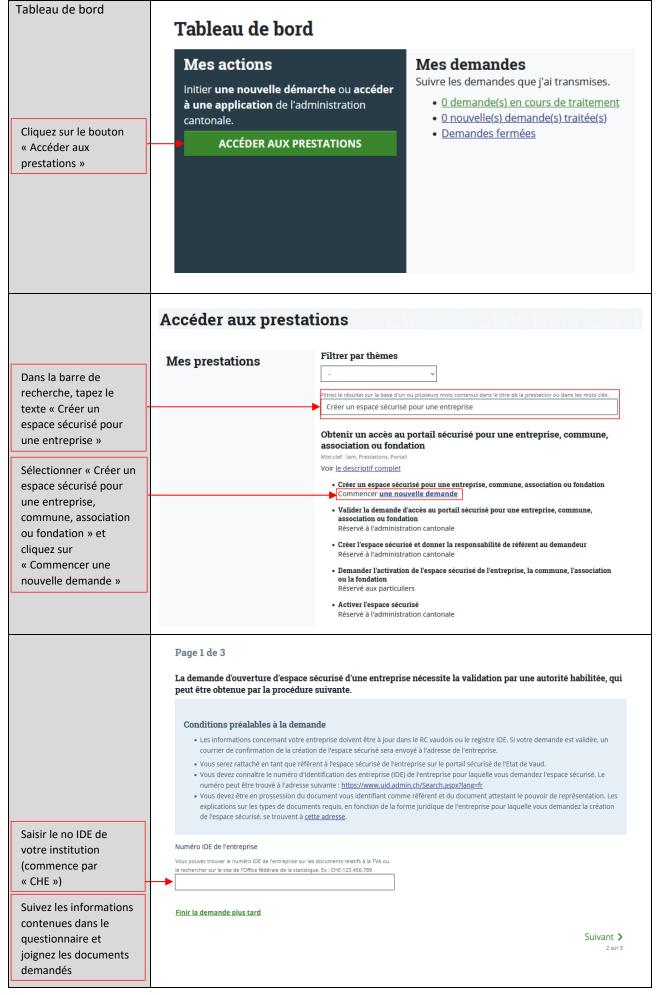
SERAC/kke/21.12.2021 **2/6**

Obtenir un espace sécurisé pour entreprise, commune, association ou fondation

Si vous n'êtes pas encore connecté avec votre MIE (identifiant personnel) au portail sécurisé



SERAC/kke/21.12.2021 3/6

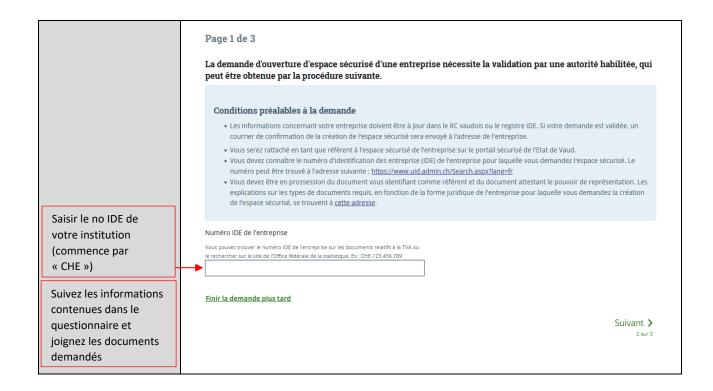


SERAC/kke/21.12.2021 4/6

Si vous êtes déjà connecté avec votre MIE (identifiant personnel) au portail sécurisé



SERAC/kke/21.12.2021 5/6



<u>Délai de traitement pour obtenir un espace sécurisé pour entreprise,</u> commune, association ou fondation

Si votre demande est incomplète, un courriel vous sera adressé et votre demande mise en attente jusqu'à réception de la totalité des documents demandés.

Si le dossier est complet vous recevrez un code d'activation par courrier postal à l'adresse du siège de votre entreprise sous 1 à 2 jours ouvrables. Ensuite, vous devrez vous connecter à votre espace sécurisé personnel pour confirmer l'ouverture de l'espace sécurisé professionnel. Ensuite, il faudra vous déconnecter et puis vous reconnectez au Portail sécurisé des prestations en sélectionnant l'entreprise en question lorsque cela vous sera demandé pendant la connexion.



SERAC/kke/21.12.2021 6/6